

La chanson des vilains de Verson.

A Dieu me plains, à Saint-Michel,
Le messenger au roi du ciel,
Au nom des vilains de Verson.

Le premier service de l'an¹,
Ils le doivent à la Saint-Jean,
C'est qu'ils doivent les foins faucher,
Aüner et appareiller²,
Et tasser au milieu des prés ;
Quand ils les auront rassemblés,
Doivent les porter au manoir
Quand on le leur fera savoir,
Les bordiers³ les mettent dedans ;
Ils font ce service à ce temps.
Après doivent curer le bief ;

Chacun y va, le truble⁴ au col,
Curer le fient⁵ et dur et mol.
Si leurs terres sont champartables⁶,
N'emporteront déjà les gerbes ;
Ils vont quérir le champarteur
Qu'ils amènent à grand douleur ;
Si le vilain faut à son compte⁷,
Le champarteur le met à honte⁸
Et prélève grande merci⁹
Du vilain ; quand l'a desservi,
Charge champart en sa charrette
Mais n'ose une autre¹⁰ gerbe y mettre.
Va à la grange du champart.
Son blé reste de l'autre part.
Il est au vent et à la pluie ;
Au vilain malement ennuie¹¹
De son blé qui gît par le champ,
Là où le dommage est si grand.
Sitôt qu'il peut, vient à la grange,
Où l'on lèvera merci grande,
S'il a quelque gerbe perdue
Qui soit chute en champ ou en rue¹².

Après vient la foire du Pré
Et la Notre-Dame en septembre,
Qu'il convient le porcage rendre ;
Si le vilain a huit pourceaux,
Il en prendra les deux plus beaux,
Et l'autre après est au seigneur,
Qui ne prendra pas le peïor¹³.
Il faut aussitôt lui payer.
Pour le surplus d'eux, un denier.
Et après vient la Saint-Denis
Que les vilains sont ébahis¹⁴,
Car il leur faut leur cens payer,
Qui verrait vilains émayer¹⁵
Et puis doivent les proprétures¹⁶
Pour qu'ils tiennent les grands clôtures.
Qu'un batte orge et l'autre froment,
L'un en achète et l'autre en vend.
S'ils ne peuvent payer au jour,

Sont à merci *de* leur seigneur.
Après ils doivent la corvée ;
Quand ils auront la terre arée¹⁷,
Vont quérir le blé au grenier,
Le doivent semer et herser,
Chacun un acre en sa partie.
Après quoi, ils doivent l'oublie¹⁸,
A la Saint-André baconnel¹⁹,
Trois semaines avant Noël,
Pour ça fut oublie appelée,
Ce fut pour la chambre privée²⁰.
A Noël doivent les gelines ;
S'ils n'en portent bonnes et fines,
Le prévôt en prendra les gages²¹.
Après ils doivent les brésages²² :
Chacun doit d'orge deux setiers
Et de froment doit trois quartiers.

Après ils sont en ban de four²³ :
Ce ban est encore le peïor :
Quand la femme au vilain y va,
Où elle ne fut mais piécha²⁴,
Quoiqu'elle paie et son fournage²⁵
Et son tourtel²⁶ et son aïage²⁷,
Encor va grochant²⁸ la fournière
Qui est mout²⁹ orgueilleuse et fière,
Et le fournier rechigne et jure.
Et dit qu'il n'a pas sa droiture³⁰,
Rechigne et jure les Dents-Dieu
Que le four sera mal chauffé.
Que de bon pain ne mangera ;
Tout cru, mal atourné sera.

Sire³¹, sachez qu'en³² firmament
Je ne sais plus couverte³³ gent
Que sont les vilains de Verson;
Certainement nous le savons.

1. L'année commence alors à Pâques.
2. Réunir et rassembler.
3. Très petits tenanciers.
4. Bêche en bois garnie d'un tranchant en fer.
5. Fiente, boue.
6. Le champart est un droit féodal; le seigneur prélève un pourcentage prévu de gerbes sur les céréales récoltées.
7. S'il manque des gerbes au compte.
8. Le flétrit.
9. Inflige une lourde amende.
10. Une des gerbes qui restent sa propriété.
11. Angoisse, indicatif d'un verbe impersonnel et dont le sujet n'est pas exprimé.
12. Chemin carrossable entre des champs.
13. Pire.
14. Effrayés.
15. Mis en émoi.
16. Autorisation d'enclorre une tenure, contre redevance.
17. Labourée.
18. Offrande à l'occasion de la Nativité, devenue obligatoire.
19. La Saint-André tombe le 30 novembre, époque où l'on tue le cochon et fait le lard fumé (bacon).

20. Les appartements du seigneur.
21. La valeur correspondante.
22. Droits sur le brès ou brais, orge broyée pour fabriquer la bière.
23. Obligation de porter la farine au four banal, c'est-à-dire seigneurial, contre acquittement d'un droit.
24. Où elle n'a plus été depuis pas mal de temps.
25. Redevance pour la cuisson.
26. Cuisson de tourteaux ou de gâteaux contre redevance.
27. Autre redevance.
28. Marmonnant.
29. Très.
30. Son compte.
31. Invocation à Dieu.
32. Sous.
33. Gens soumis au servage.